



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 23 février 2026

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 01 / 2026

Demande de crédit pour la liaison, entre le village et le hameau de la Moille-Cugy, du réseau de distribution d'eau potable, de défense incendie et pour les remplacements d'infrastructures sur le réseau de fontaines

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

L'alimentation en eau potable du village d'Hermenches est assurée, depuis 2013, par l'Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat (AIEHJ). En 2019, le réseau de l'AIEHJ a été étendu jusqu'au village voisin de Rossenges qui, jusqu'alors, n'était desservi que par des sources privées. La commune de Rossenges est désormais membre de l'AIEHJ.

La structure actuelle du réseau (voir figure 1 ci-dessous) montre que ces deux villages sont rattachés par une seule branche aux conduites de l'AIEHJ depuis Villars-Mendraz. Le régime de pression est ajusté par le réservoir intermédiaire d'Hermenches, propriété de l'AIEHJ, qui est alimenté par le réservoir principal de la Possession, situé à Peney-le-Jorat.

Ce préavis fait suite au préavis d'étude (préavis n° 02 / 2024)

Une autre branche du réseau dessert une borne hydrante située au Sud-Ouest du hameau de la Moille-Cugy. Elle est alimentée directement par le réservoir principal de la Possession de Peney-le-Jorat.

Lors des travaux de réfection de la rue du Village, entrepris en 2024 et 2025, la conduite d'eau a été remplacée par une nouvelle conduite jusqu'au carrefour du chemin de la Moille-Cugy. Cette nouvelle conduite se termine par un embranchement privé qui assure le renouvellement de l'eau.

La configuration actuelle du réseau comprend donc deux branches en cul-de-sac qui se font face. Cette situation n'est pas optimale pour assurer la qualité de l'eau car il est difficile de renouveler l'eau des deux « bras morts ». Cette configuration a été relevée dans les derniers rapports de surveillance du Canton (OFCO), qui demandent que des mesures soient prises pour éliminer tous risques de développement de bactéries.

Swisscom envisage de connecter le hameau de la Moille-Cugy au réseau de fibre optique. La pose d'un tube par ce service depuis le village est l'occasion de mutualiser les travaux prévus.

II. Description du projet

Eau potable - Conduite principale de distribution et de défense incendie

Le projet comprend la construction d'une conduite entre le hameau de la Moille-Cugy (BH 15) et l'extrémité Sud-Ouest de la rue du Village d'Hermenches (BH 18).

Cette réalisation est destinée à sécuriser l'approvisionnement en eau d'Hermenches et de Rossenges ainsi que d'améliorer la qualité de l'eau par un renouvellement permanent des "bras morts" actuels.

La conduite projetée est de diamètre nominal 200 (PE100 SDR 11 \varnothing 250/204.6 mm), sa longueur d'environ 750 mètres.

Le régime de pression de la BH 15 est déterminé par le réservoir principal de Peney-le-Jorat (altitude 888 m). Celui de la BH 18 est dicté par le réservoir intermédiaire d'Hermenches (alt. 743 m). La jonction de ces deux points nécessite la construction d'un ouvrage de régulation de pression au point H.

Le profil de la conduite comprend un point haut (B) : à cet endroit, au bord du chemin, il est prévu de mettre en place un purgeur aérateur. Environ 120 mètres plus au Sud se trouve un point bas (C) : ici, une vanne de vidange sera installée.

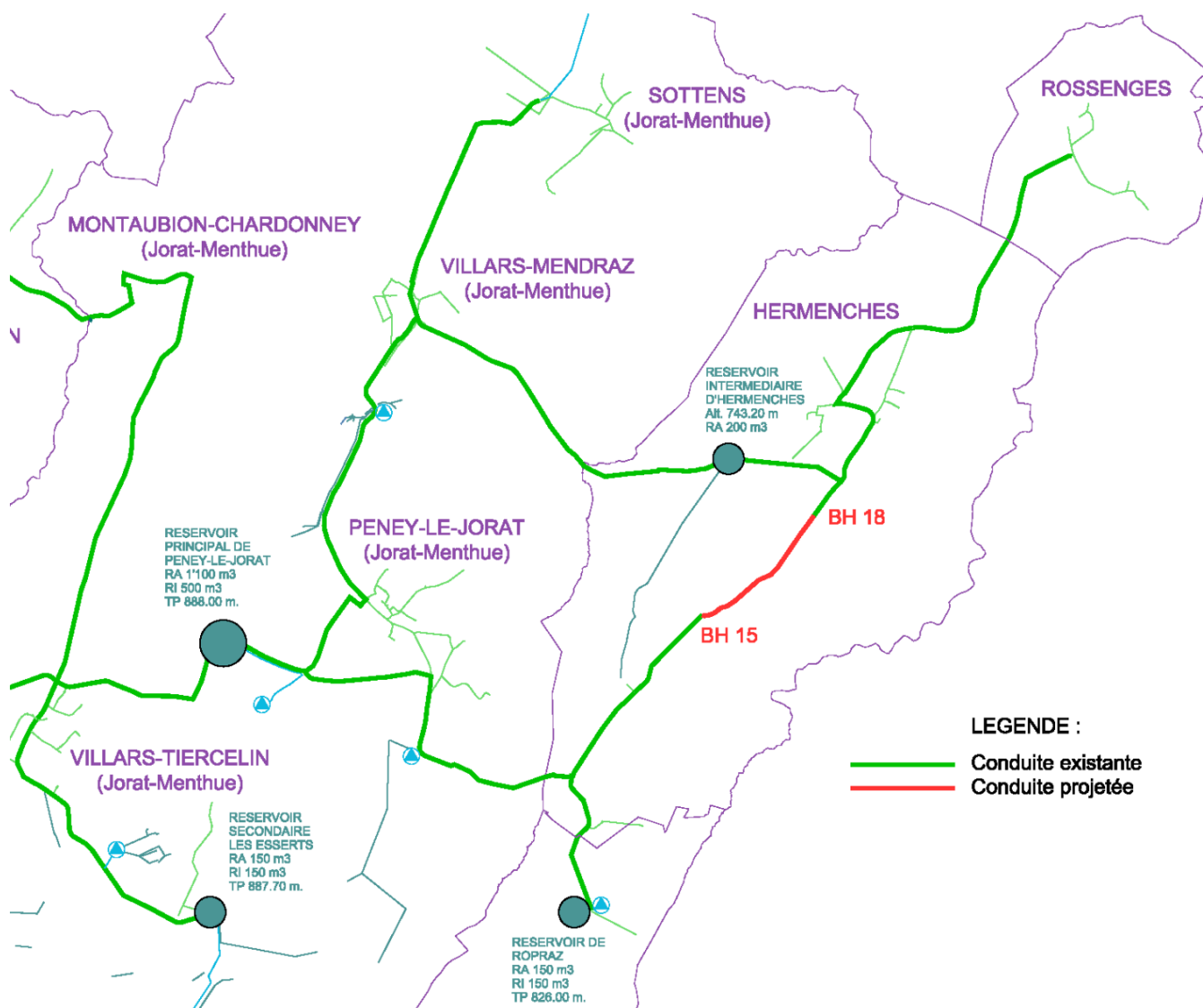


Figure 1 : schéma du réseau AIEHU

Eau potable - Hydrants

Le remplacement et l'installation des nouvelles bornes hydrantes sont décidés par le commandant des pompiers et un inspecteur SDIS.

Une nouvelle BH est prévue, si besoin, au centre du hameau (Lettre J sur le plan).

Eau potable - Branchements

La mise en place, de la nouvelle conduite d'eau potable et de l'hydrante, est une opportunité pour les propriétaires du hameau de se brancher au réseau. Actuellement, ils se fournissent par des sources privées qui n'ont pas un débit constant et peuvent être insuffisantes en cas de sécheresse prolongée.

Le projet a été présenté aux propriétaires. Leur détermination formelle n'est pas connue au moment de la rédaction de ce préavis.

Pour rappel, les propriétaires privés ont des obligations légales lors de la distribution d'eau privée à des personnes hors cadre familiale.

Une conduite est mise en attente pour l'alimentation du refuge (stand de tir).

Eau potable - Conduite des fontaines

La conduite des fontaines est remplacée entre **N** et **C**, soit sur une longueur d'environ 230 mètres.

Les tronçons situés en amont et en aval ont été remplacés lors de travaux précédents.

La chambre de réunion des sources sera aussi remplacée.

Services tiers

Swisscom posera un tube en fouille commune entre le village et le hameau, en vue de l'équipement de ce dernier en fibre optique. Leur participation reste à déterminer au moment de la rédaction de ce préavis.

Les propriétaires du hameau ont la possibilité d'enterrer leurs branchements. Ils seront rencontrés et informés individuellement mais, en même temps, que pour leur branchement d'eau potable. L'objectif étant, en cas d'intérêt, de regrouper l'eau et les services dans une fouille commune.

III. Coût des ouvrages et financement

Les montants devisés des ouvrages sont issus de soumissions rentrées pour les travaux de génie civil et d'appareillage, qui constituent la part principale des coûts.

Les montants des autres chapitres du devis sont déterminés par analogie des coûts relevés sur d'autres chantiers similaires.

	<i>(EAU-P)</i> <i>Eau potable</i>	<i>(EAU-S)</i> <i>Eau source</i>	<i>(RAC-P)</i> <i>Rac privé</i>	<i>(RED-P)</i> <i>Réd. pression</i>	<i>(FONT)</i> <i>Fontaine</i>	<i>Totaux</i>
A. GENIE CIVIL	90'000.00	23'000.00	17'500.00	66'500.00	32'000.00	229'000.00
B. APPAREILLAGE	76'000.00	14'000.00	6'000.00	36'000.00	6'000.00	138'000.00
C. EQUIPEMENTS SPECIAUX				55'000.00		55'000.00
D. ELECTRICITE				4'000.00		4'000.00
E. PERTES DE CULTURE	3'000.00				1'500.00	4'500.00
F. HONORAIRES	23'000.00	5'600.00	4'000.00	19'500.00	5'000.00	57'100.00
G. TRAVAUX GEOMETRIQUES	7'500.00	2'000.00	1'500.00	5'500.00	2'500.00	19'000.00
H. DIVERS ET IMPREVUS	13'300.00	3'000.00	2'000.00	12'600.00	15'000.00	45'900.00
MONTANT TOTAL HT	212'800.00	47'600.00	31'000.00	199'100.00	62'000.00	552'500.00
TVA 8.1 %	17'236.80	3'855.60	2'511.00	16'127.10	5'022.00	44'752.50
MONTANT TOTAL TTC	230'036.80	51'455.60	33'511.00	215'227.10	67'022.00	597'252.50

SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Montant total des ouvrages TTC	597'252 CHF
Part privée (branchements)	-20'000 CHF
Participation Swisscom (estimation)	- 5'000 CHF
Subvention DGAV-AF	-35'621 CHF
Subvention ECA sur partie communale	-99'344 CHF
Subvention ECA sur partie AIEHJ	-99'344 CHF
Partie financée par l'AIEHJ (subvention ECA déduite)	-131'205 CHF
Montant total à la charge de la Commune TTC	206'738 CHF

Le crédit porte sur le montant total des ouvrages. La durée de l'amortissement, selon MCH2, est de 60 ans.

La loi cantonale sur les subventions et son règlement d'application nous autorisent à demander des versements d'acomptes, mais ceux-ci peuvent prendre du temps, d'où la nécessité de pouvoir assumer l'entier des dépenses.

IV. Planification prévue

La procédure d'approbation du projet est en cours. Si des remarques ou des oppositions étaient formulées, le Conseil devra statuer sur les réponses que la Municipalité proposera de donner aux intervenants. Si ces réponses influent sur le montant du crédit accordé, à la hausse ou à la baisse, le Conseil se prononcera également.

La votation du crédit constitue une approbation à la réalisation de ce projet.

Sans complication particulière, l'objectif est de boucler la procédure d'approbation d'ici avril 2026 et de réaliser les travaux à la suite.

V. Position de la Municipalité

Cet investissement est nécessaire afin de garantir, en toutes circonstances, l'alimentation en eau de notre commune ainsi que celle de la commune de Rossenges tout en nous mettant en conformité avec les exigences de l'OFCO. Cet investissement met aussi à jour une grande partie des infrastructures d'aménagements des eaux des fontaines communales. Les subventions négociées ramènent ce projet à un financement acceptable.

VI. Conclusion

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité n° 02 / 2026 concernant la liaison entre le village et le hameau de la Moille-Cugy du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie ;
- Vu le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- Vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance

décide

1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de pose des conduites d'eau potable pour la liaison entre le village et le hameau de la Moille-Cugy.
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement de CHF 597'252.50 TTC
3. autorise formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter une partie ou la totalité des CHF 597'252.50 TTC, aux meilleures conditions du moment et sous réserve de l'article 143 de la LC ;
4. prend note que les subventions de l'ECA, la participation financière de l'AIEHJ sur la conduite principale ainsi que la part sur les branchements privés sont estimées au total à CHF 390'514.- TTC et seront rétrocédées à la commune au terme des travaux.

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz



Syndic

Myriam Gex-Fabry



Secrétaire municipale

Annexe du préavis : plan de situation du projet

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2026

PLAN POUR PREAVIS

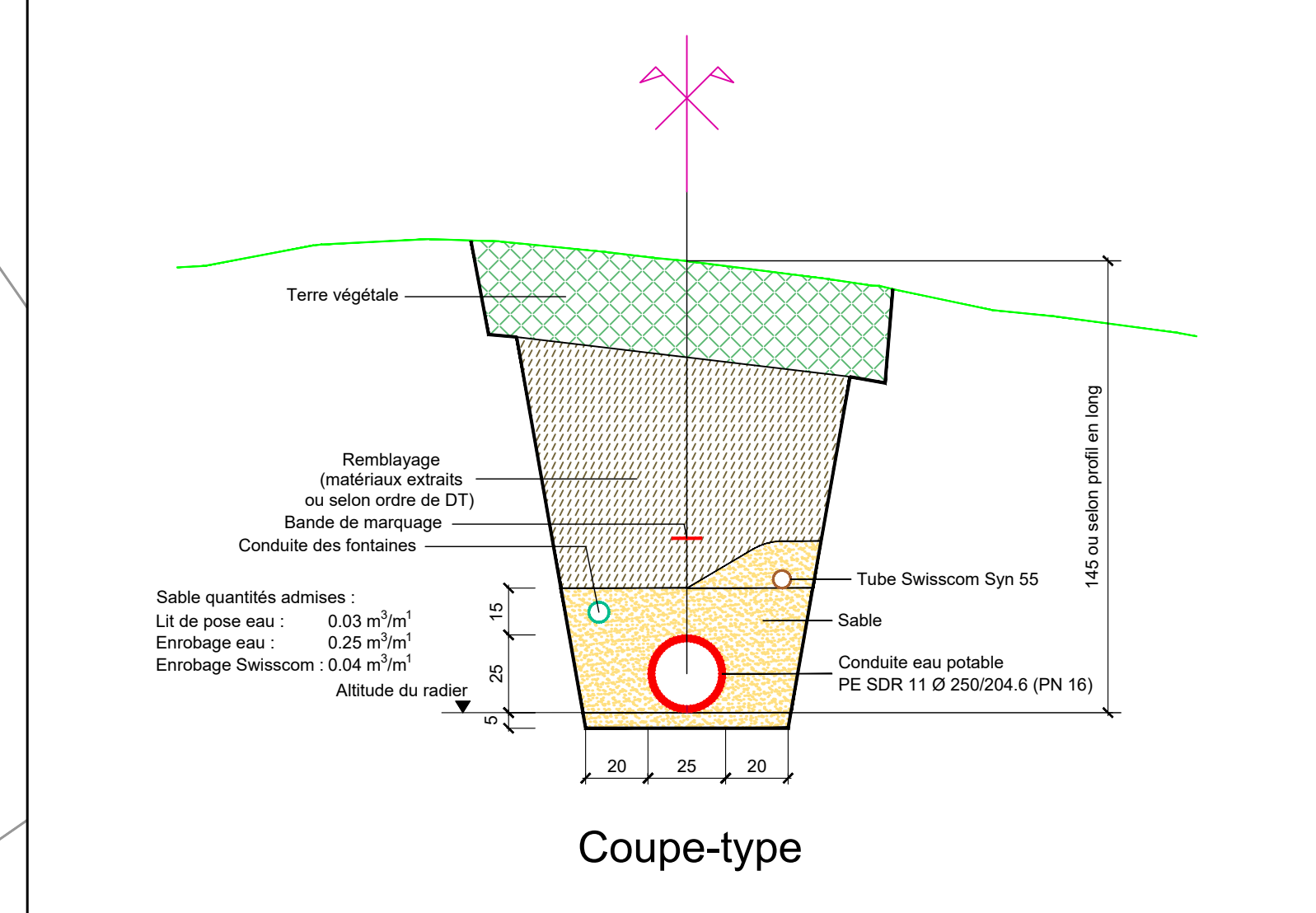
Eau potable et défense incendie Liaison Hermenches - Moille Cugy

COMMUNE D'HERMENCHES



Plan de situation 1:500

N° d'affaire	Plan n°
M23682	24 P 01
ECHELLE	FORMAT
1 : 500	930 x 750 mm



- LEGENDE :**
- EXISTANT
 - Canalisation d'eau claire
 - Canalisation d'eau usée
 - Conduite d'eau potable
 - Conduite des fontaines ou de source
 - Conduite de gaz (à vérifier auprès de Haldigaz SA)
 - Conduite d'électricité [souterraine / aérienne] (à vérifier auprès de Romande Energie SA)
 - Conduite de télécommunication [souterraine / aérienne] (à vérifier auprès de Swisscom SA)
 - Regard / gueulard avec chambre / grille
 - Vanne / hydrant
 - Candélabre
 - Poteau électricité / TT
 - Ouvrage à abandonner ou à démolir
 - NOUVEAU
 - Conduite d'eau potable
 - Conduite des fontaines
 - Conduite d'électricité communale (PE Ø 92/80)

